



Entretien Professionnel gestion 2019 SATISFAIT ???

Ton compte rendu d'entretien professionnel t'a été transmis avant le confinement donc avant le 17 mars...ou juste après...

Cela fait bien longtemps que tu en as pris connaissance !!!

À partir de fin avril, tu as été sollicité pour le signer après le visa de l'autorité hiérarchique.

As tu pris le temps de te poser pour le lire ?

Es tu satisfait de ton compte rendu d'entretien professionnel ?

S'il ne te convient pas, tu n'as que 15 jours pour présenter un recours à compter de la date de cette deuxième signature.

N'hésite pas à te rapprocher des élus CGT en CAPL :

Jasmine Vadaine / jasmine.vadaine@dgfip.finances.gouv.fr

Denis De Block / denis.de-block@dgfip.finances.gouv.fr

Aurélie lajoue / aurelie.cgt@sfr.fr

Thami Fathi / thami.cgt@sfr.fr